



L'Arc-en-Ciel
Regroupement de Parents et
de Personnes Handicapées

*Nous luttons pour qu'un jour
la différence entre les personnes
ne soit plus un critère d'exclusion sociale,
mais un signe de richesse.*

PETIT JOURNAL DES MEMBRES ET PARTENAIRES

ÉTÉ 2016

Mot de la direction

Plusieurs personnes ont participé à l'Assemblée générale de l'Arc-en-Ciel, Regroupement de Parents et de Personnes Handicapées du 17 juin 2016. Nous remercions tous les participants pour leur présence et soulignons la participation des parents et des responsables de famille d'accueil. Lors de cette réunion, les règlements généraux remis à jour ont été adoptés à l'unanimité. Les présentations des rapport annuels de l'Arc-en-Ciel et du volet autisme Chaudière-Appalaches ainsi que les résultats des états financiers ont été présentés. La rencontre s'est terminée avec l'annonce d'une probabilité d'agrandissement pour la Maison de l'Arc-en-Ciel. La composition du conseil d'administration pour l'année 2016-2017 est : Mme Monique Gaudreau, Mme Huguette Lapointe, Mme France Létourneau, Mme France Roy, M. Simon Beaulieu, M. Bruno Bouffard et Mme Marie-Isabelle Faucher. Nous avons aussi un membre conseil en la présence de Mme Danielle Roy Marinelli.



Bien entendu, la fin de juin annonce le début des camps de jour d'été et des camps de vacances. C'est une période estivale bien occupée pour l'équipe de l'Arc-en-Ciel.



Les préparatifs pour la prochaine édition du March-o-thon vont bon train. Le comité de travail est en action. Le nom de l'activité est changé pour « La Marche de L'Arc-en-Ciel » et celle-ci va avoir lieu le 2 octobre 2016 à Montmagny. Veuillez mettre cette date à votre agenda.

Nous vous souhaitons un bel été et à la prochaine!

Bernise Pellerin, dg



Nouvelle exclusive aux membres et partenaires de L'Arc-en-ciel, RPPH !!!

Cette année, la Marche de L'Arc-en-Ciel aura lieu dans les rues et parcs de Montmagny le 2 octobre 2016. Le départ se fera du Centre des migrations (53, du Bassin Nord - Camping Pointe-aux-Oies). De plus, vous verrez dans les prochaines semaines qu'une nouvelle campagne de sensibilisation viendra appuyer la promotion de cet événement. Des affiches sous le slogan « Faire de la différence une richesse! » présenteront des membres de L'Arc-en-Ciel et inviteront la population à participer à la Marche.

FAIRE DE LA DIFFÉRENCE
UNE *richesse!*

COUP D'oeil sur nos services

Modification des services durant la période estivale



Comme à chaque année, nos services et nos horaires sont légèrement modifiés durant l'été pour laisser place aux camps de jour et aux camps de vacances en priorité aux familles naturelles. Veuillez prendre connaissance des dates importantes à retenir :

Pour les clients dont la participation est assurée par l'entente de service entre le CISSS et L'Arc-en-Ciel : Fermeture des centres d'activités de jour (25, Sainte-Marie et 64, du Palais-de-Justice) du 18 juillet au 12 août et reprise des activités le lundi 15 août 2016.

Pour les clients en famille d'accueil et dont la participation n'est pas assurée par l'entente de service entre le CISSS et L'Arc-en-Ciel :

Fermeture des services durant l'été et reprise des activités de jour le mardi 13 septembre 2016.

Pour les familles naturelles, veuillez noter que nous apprécions recevoir une confirmation de présence de votre enfant lorsque vous recevez vos horaires de répit. Notez également les deux fermetures suivantes pour les répits de fin de semaine : 26, 27, 28 août et 2, 3, 4 septembre 2016.

L'ARC EN CIEL SERA ÉGALEMENT FERMÉ LUNDI LE 5 SEPTEMBRE POUR LE CONGÉ DE LA FÊTE DU TRAVAIL.



Photo prise devant la maison de L'Arc-en-Ciel, mardi le 12 juillet dernier. Comme à l'habitude, la bonne humeur était au rendez-vous! (Crédit photo : Pascale Couture)

Le Gouvernement du Québec met en place le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels

Informations IMPORTANTES

L'aide financière supplémentaire sera administrée par Retraite Québec. Le montant de 947 \$ par mois sera indexé tous les mois de janvier, ne sera pas imposable, ne tiendra pas compte du revenu familial et chaque enfant de la famille qui répondra aux critères établis y aura droit.

Cette aide financière **additionnelle** sera accordée « pour un enfant ayant des déficiences ou un trouble désigné des fonctions mentales qui entraînent de graves et multiples incapacités, l'empêchant de réaliser de manière autonome les habitudes de vie d'un enfant de son âge ».

Le supplément pourra également être accordé aux familles ayant un enfant dont l'état de santé nécessite des soins médicaux complexes à domicile administrés par ses parents.

Si vous avez un enfant de 2 à 18 ans pour lequel vous recevez le



supplément pour enfant handicapé du gouvernement provincial, vous pouvez remplir ce formulaire disponible à l'adresse : http://www.rrq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/www.rrq.gouv.qc/Francais/formulaires/soutien_aux_enfants/supplement_enfant_handicape/LPF827_fr.pdf

Les demandes seront traitées dès septembre prochain et les versements devraient se faire cet automne. Veuillez aussi noter que cette aide est rétroactive depuis avril 2016.

On se rappelle que quatre mamans d'enfants lourdement handicapés se sont regroupées et ont fondé un mouvement nommé **Parents jusqu'au bout!** C'est grâce à leurs nombreuses parutions médiatiques, des visites politiques et des contacts avec différents ministères qu'elles ont réussi à obtenir une aide financière substantielle s'approchant de celle que reçoivent les familles d'accueil.

Source : www.parentsjusquaubout.com